



Séance du Conseil Municipal du vendredi 15 décembre 2023

**Délibération du Conseil Municipal
Ville de Villiers-le-bel**

Séance ordinaire du vendredi 15 décembre 2023

N°7/Finances

Avances sur subventions aux associations - Domaine sportif - 2024

Le vendredi 15 décembre 2023, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 7 décembre 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

Secrétaire : Mme Teresa EVERARD

Présents : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, Mme Teresa EVERARD, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, M. Léon EDART, Mme Hakima BIDEHADJELA, M. Maurice BONNARD, M. William STEPHAN, Mme Efatt TOOR, Mme Carmen BOGHOSSIAN, Mme Marine MACEIRA, M. Cémil YARAMIS, M. Sori DEMBELE, M. Jean-Pierre IBORRA, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

Représentés : Mme Géraldine MEDDA par M. Jean-Louis MARSAC, M. Gourta KECHIT par M. Maurice MAQUIN, M. Faouzi BRIKH par Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, Mme Sabrina MORENO par M. Allaoui HALIDI, M. Cédric PLANCHETTE par Mme Rosa MACEIRA, M. Hervé ZILBER par M. Jean-Pierre IBORRA, Mme Virginie SALIBA par Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Bankaly KABA par M. Sori DEMBELE

Absents excusés : Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, M. Daniel AUGUSTE, Mme Myriam KASSA, M. Pierre LALISSE, M. Mohamed ANAJJAR

Absent :

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il lui est soumis, chaque année, un projet de délibération visant à accorder une avance sur subvention aux associations ou aux établissements publics ne pouvant attendre le vote du budget.

Ces avances sur subventions permettent à ces organismes de fonctionner sans rupture de trésorerie en attendant le vote du budget de l'exercice 2024. Elles évitent aux associations de constituer un fonds de roulement excessif, la Ville assurant le suivi de la trésorerie.

M. le Maire propose au Conseil municipal d'accorder une avance sur la subvention 2024, dans la limite des 6/12èmes de la subvention de l'exercice 2023, en faveur des associations à vocation sportive figurant dans le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	Subvention de Fonctionnement 2023 Votée au Conseil Municipal du 31 mars 2023 (Hors subventions exceptionnelles)	Avances sur subventions 2024 (50% de la subvention de fonctionnement 2023 votée au CM du 31 mars 2023)
92411-6574 Sport		
COVB	23 000,00 €	11 500,00 €
FOOTBALL CLUB VLB	43 900,00 €	21 950,00 €
Judo club de VLB	22 390,00 €	11 195,00 €
Tennis club	27 158,00 €	13 579,00 €
Total		58 224,00 €

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 31 mars 2023 attribuant pour un certain nombre d'associations et établissements publics, à vocation sportive, une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2023,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 4 décembre 2023,

ACCORDE une avance sur la subvention 2024, dans la limite des 6/12èmes de la subvention de l'exercice 2023, en faveur des associations à vocation sportive figurant dans le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	Subvention de Fonctionnement 2023 Votée au Conseil Municipal du 31 mars 2023 (Hors subventions exceptionnelles)	Avances sur subventions 2024 (50% de la subvention de fonctionnement 2023 votée au CM du 31 mars 2023)
92411-6574 Sport		
COVB	23 000,00 €	11 500,00 €
FOOTBALL CLUB VLB	43 900,00 €	21 950,00 €
Judo club de VLB	22 390,00 €	11 195,00 €
Tennis club	27 158,00 €	13 579,00 €
Total		58 224,00 €

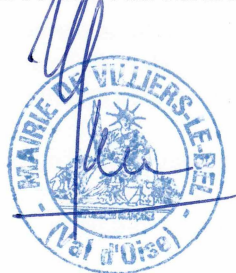
DIT que cette avance sur subvention sera mandatée à partir du 1er janvier 2024 suivant les nécessités de trésorerie de chaque association.

Délibéré les jour, mois et an que dessus (vote pour : 30 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0)

La Secrétaire de séance,
Mme Teresa EVERARD



Le Maire,
M. Jean-Louis MARSAC



Publication le : **28 DEC. 2023**
Transmission en Sous-préfecture le : **28 DEC. 2023**